ont été remontés cet après-midi. Les corps sont raidis et tordus. Toutes les faces sont grimaçantes.

Les deux tiers de ces malheureux étaient mariés et pères de famille. Tous étaient dans la force de l'âge.

L'émotion dans le pays est énorme. Les dévouements sont nombreux.

L'ingénieur en chef de l'arrondissement dirige les opérations.

Alais, 3 juin. — C'est exactement hier à quatre heures et demie du soir que l'explosion s'est produite. Il ne restait plus dans les galeries que cinquante mineurs.

On est certain maintenant que vingt-quatre seulement ont péri.

Le secrétaire général, en l'absence du préfet, est sur les lieux.

Les obsèques

Les obsèques auront lieu demain. On prépare d'imposantes funérailles à Tamary où s'est produite la catastrophe.

Le conseil municipal d'Alais assistera en corps aux obsèques.

M. de Ramel, député et maire d'Alais, est attendu de Bruxelles.

L'*inhumation sera faite aux frais* de la compagnie.

Voici les noms des victimes :

Vierne, 31 ans deux enfants; Rebot, 33 ans 3 enfants ; Pascal, 26 ans un enfant ; Auguste Rieu, 47 ans 4 enfants ; Pizot, 41 ans célibataire ; Pierre Rieu, 3? ans célibataire ; Paulin, 44 ans célibataire ; Veyrene, 28 ans, un enfant; Albaric, 19 ans célibataire ; Chapelle, 22 ans célibataire ; Vezolles, 54 ans cinq enfants ; Laplace, 36 ans célibataire : Chaballier, 34 ans célibataire ; Chabrol, 46 ans sept enfants ; France, 27 ans célibataire ; Suel, 54 ans trois enfants ; Dumont, 31 ans célibataire ; André Pierre, 34 ans célibataire ; Pin, 25 ans célibataire ; Joubert, 45 ans célibataire ; Gignac, 39 ans célibataire ; Breysse, 30 ans célibataire ; *Giammaguani, 23 ans,* un enfant.

L'agitation monarchiste

Paris, 3 juin. — L'*Eclair* publie un télégramme de Bruxelles, d'après lequel un rapport confidentiel viendrait d'être adressé au gouvernement belge, l'informant de l'invraisemblable nouvelle que l'ex-impératrice Eugénie aurait convoqué pour le mois d'août une grande conférence des chefs des partis monarchiques.

Les délibérations auraient lieu à Bruxelles. Le prince Victor Napoléon et le duc d'Orléans y assisteraient.

Les nouveaux directeurs de l'Odéon

Paris, 3 juin. — M. Antoine, fondateur du théâtre libre et M. Ginisty, notre excellent confrère du *Petit Parisien* sont nommés directeurs de l'Odéon, en remplacement du directeur actuel, M. Marck étant trop malade pour continuer à diriger ce théâtre.

Une nouvelle affaire Gouffé

La complicité de Marguerite Dubois

Paris, 3 juin. — M. Schlumberger a interrogé Aubert sur les circonstances du meurtre de Delahaeff. Aubert lui a fait une déclaration que l'on considère comme importante, car elle fait tomber tout le système de défense de la femme Dubois.

On sait que cette femme a toujours soutenu qu'elle était étrangère au crime ; elle a même affirmé qu'elle n'avait jamais vu Delahaeff ; or, hier, Aubert a déclaré au juge d'instruction que *sa maîtresse avait reçu Delahaeff avenue de Ver*sailles, dans la matinée du 14 mai, jour où l'on présume que le malheureux amateur de timbres-poste a été mis à mort.

LE CRIME DE MONS

M. Cochefert est rentré à Paris cette nuit, retour de Mons. On sait que ce qui a motivé son voyage, c'est qu'un banquier de cette ville, M. Hanicotte, accusait Aubert, l'assassin de Delahaeff, d'avoir tenté de l'assassiner lui-même. Voici dans quelles circonstances cette attaque se produisit :

Dans la nuit du 3 mars 1895, M. Hanicotte avait parcouru les bals publics qui étaient donnés dans la ville à l'occasion du carnaval. Dans chacun des bals où il parut, le banquier remarqua un domino noir, qui portait un loup de même couleur. Ce domino intrigua M. Hanicotte, parce que partout où il allait il le trouvait près de lui. Vers deux heures du matin, il rentra chez lui. A la porte de son domicile, le même domino s'approche du banquier et lui demande l'heure. Celui-ci ne répond pas à la question et entre dans sa maison, mais il y est suivi par *l'homme masqué qui, tirant tout à coup de dessous son domino un tisonnier bien aiguisé, en porte un coup dans l'abdomen du banquier ; le coup fait, il prend la fuite.*

M. Hanicotte fut miraculeusement guéri, on peut le dire, car la blessure qu'il avait reçue était profonde et les médecins avaient désespéré de son état.

Rétabli, le banquier désigna Aubert comme l'auteur de cette tentative criminelle. Il avait été en relations d'affaires avec lui et avait déposé contre lui une plainte en escroquerie et en faux ; M. Hanicotte pensa qu'Aubert avait voulu se venger. Toutefois, il a avoué qu'il n'avait pas reconnu sa voix.

En arrivant à Paris, le chef de la sûreté a informé l'assassin de Delahaeff de la nouvelle charge qui pèse sur lui ; mais Aubert a reçu sans trouble cette communication ; il s'est borné à dire qu'au moment où les faits dont M. Cochefert l'entretenait se sont produits, il n'était pas en Belgique. On n'a pu en tirer autre chose.

Il ne reste donc plus qu'à faire des recherches dans les hôtels où Aubert avait coutume de descendre quand il allait à Mons et à Bruxelles, hôtels que l'on connaît, pour savoir si au moment où M. Hanicotte a été frappé, Aubert ne se trouvait pas dans un de ces hôtels sous l'un des faux noms qu'il prenait d'ordinaire.

Ajoutons ce dernier détail : M. Hanicotte, très irrité contre Aubert, a dit encore à M. Cochefert que l'assassin de Delahaeff, avait tenté de l'attirer à Bruxelles sous prétexte de le mettre en relation avec deux femmes ; le banquier refusa le rendez-vous ; il croit aujourd'hui que c'était un guet-apens.

UN AMUSANT PROCÈS

Paris, 3 juin. — Un amusant procès s'est plaidé aujourd'hui devant la chambre correc*tionnelle de la Seine.*

Mlle Couëdon, qui se dit inspirée par l'ange Gabriel, poursuit en diffamation le gérant et un rédacteur du journal le *Jour*, qui s'était permis de mettre en doute la réalité des communications de l'archange avec Mlle Couëdon.

Le jugement a été remis à huitaine.

Condamnation d'un vitrioleur

Paris, 3 juin. — La Cour d'assises de la Seine vient de condamner à huit ans de travaux forcés le nommé Alexandre Robert, tailleur, qui, le 24 décembre dernier, avait jeté du vitriol à la face de sa maîtresse et de deux amies de celle-ci.

Les victimes de Robert ont été défigurées complètement par le redoutable corrosif. « Tenez, avait dit Robert en lançant le liquide, voila pour faire le réveillon ! »

Le jury avait refusé au vitrioleur le bénéfice des circonstances atténuantes.

Robert ayant 63 ans d'âge, la peine a été changée en huit ans de réclusion.

Me Edmond Binoche a défendu ce peu sympathique criminel.

EXÉCUTION CAPITALE à Saint-Brieuc

St-Brieuc, 3 juin. — On a exécuté, ce matin, à St-Brieuc un nommé Jean-Baptiste Dagorne, âgé de vingt-sept ans, qui, pour se procurer les moyens de fuir à la suite d'une tentative d'assassinat à Saint-Martin-des-Prés (Côtes-du-Nord) s'était introduit dans une ferme de Trégueux, dans l'intention de voler et avait poignardé deux enfants de dix et cinq ans qui poussaient des cris d'appel.

A trois heures un quart, le procureur, le juge d'instruction, le directeur de la circonscription pénitentiaire, accompagnés du gardien-chef, de l'aumônier et de Me Rioche, défenseur de Dagorne, ont pénétré dans la cellule où Dagorne dormait profondément avec deux co-détenus, Dagorne a eu un soubresaut ; mais maîtrisant rapidement son émotion, il refuse de rien prendre, se confesse, communie et entend la messe avec placidité.

Pendant la toilette, Dagorne accepte une cigarette ; puis *il fait tranquillement* ses adieux au gardien-chef.

Le trajet de la prison à la place Duguesclin, soit environ deux cents mètres, s'est fait dans le fourgon.

Arrivé au pied de la guillotine, Dagorne embrasse le crucifix et l'aumônier, et se livre aux exécuteurs.

A quatre heures cinq, justice était faite.

La foule était relativement peu nombreuse et très calme. Quelques rares applaudissements ont éclaté au moment où la tête est tombée. Le corps, non réclamé par la famille, a été immédiatement enterré au cimetière de la ville.

Il n'y avait pas eu d'exécution dans les Côtes-du-Nord depuis l'année 1805 et, par une coïncidence curieuse, c'était également à cette époque M. Deibler qui en avait été chargé, en qualité d'exécuteur des hautes œuvres près la cour de Rennes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Les Espagnols à Cuba

Madrid, 3 juin. — Les colonnes Lopez Amor et Segura, qui protégeaient un convoi que conduisait à Manicaragua le colonel Vazquez, ont eu différentes rencontres ; la colonne Vazquez s'est distinguée en surprenant l'ennemi le 28 mai et lui faisant 50 morts, parmi eux le chef Tole*do et 40 blessés.*

La guerilla de Sagua a, dans une escarmouche tué cinq rebelles et le pseudo colonel Sanchez.

Le colonel Albergote a battu le chef Aguirre qui a perdu 17 hommes.

Le colonel Ochsa a atteint à Paula Tapaste la bande de Pancho Rodriguez, qui a eu 14 hommes tués.

Le colonel Tori a battu les forces réunies de Betancourt, Castillo et Perez à Anileto Platano et leur a tué 7 hommes.

Dernière Heure

La mission française en Russie

Le général de Boisdeffre porté en triomphe

Moscou, 3 juin. — Le général de Boisdeffre, accompagné des autres membres de la mission, s'est rendu sur le terrain où manœuvraient spécialement pour l'ambassade française deux escadrons de la garde.

Le comte Schouvaloff est allé au-devant des membres de la mission.

Le défilé des cavaliers russes a été acclamé.

La mission s'est ensuite rendue au mess des officiers du régiment de la garde où un lunch était préparé.

Les Russes ont bu à la santé du général de Boisdeffre.

Celui-ci a répondu par un toast à l'empereur, chef du régiment.

Le grand-duc Paul commandait le régiment. Il a bu au président de la République, le général de Boisdeffre à l'armée russe et les officiers aux membres de la mission.

Au moment du départ le général de Boisdeffre a été acclamé et porté en triomphe jusqu'à sa voiture.

Le vaccin de la clavelée

Alger, 3 juin. — Le docteur Soulié, de l'Institut Pasteur d'Alger, vient de découvrir le vaccin de la clavelée des moutons.

Des expériences définitives et concluantes viennent d'avoir lieu.

Les moutons vaccinés sont atteints d'une clavelée bénigne et ensuite sont réfractaires à la *maladie.*

En outre du vaccin, le docteur Poulié a découvert un procédé d'application pratique permettant d'immuniser des troupeaux entiers en quelques heures.

Cette découverte est appelée à un grand retentissement dans la colonie par suite de la suppression des mesures prohibitives qui frappaient autrefois les troupeaux algériens à leur entrée en France.

SOIRÉE ARTISTIQUE

du Syndicat de la Presse républicaine départementale

Superbe fut cette soirée artistique, organisée dans les Salons du Grand-Hôtel, par le Syndicat de la Presse républicaine départementale, permettant d'apprécier et d'applaudir dans les genres les plus divers, les éminents artistes qui avaient bien voulu y prêter leur gracieux concours.

Le chant était représenté par Mmes de Nuovina (de l'Opéra-Comique), Combe (de l'Opéra), H. de Terriane. MM. Chambon et Gautier, (de l'Opéra) ; Mondaud, de l'Opéra-Comique). Dans les mélodies de Saint-Saëns, Gounod, de Laza, Pfieffer, le quatuor de *Rigoletto*, ces virtuoses ont tenu l'auditoire sous le charme de leurs belles voix, conduites avec l'art le plus consommé.

M. Mangin, le *chef d'orchestre* de l'Opéra, tenait le piano. Nous n'aurions garde d'oublier son zèle discret, mais si remarquable.

Dans le *Trottin*, pantomime accompagnée par Mme Martelli, Mlle Marianne Chassaing, se révéla, mine futée et spirituelle jusqu'au bout des ongles.

Le petit Dufresne fut étonnant de virtuosité, de sûreté et d'expression dans son exécution, sur le violon d'une fantaisie de Bériot et d'un poème hongrois de Kubay. A 11 ans, il joue en artistes consommé. L'avenir est beau pour lui !

Un spécimen bien curieux des pièces réalistes, genre Théâtre Libres, *billets roses*, fantaisie inédite de M. Rémy, excita un grand plaisir. On y apprécia la verve intense de M. L. France et M. Depas.

Nous n'avions jamais entendu M. Villé, dans ses vieilles chansons. Il y est diseur et chanteur incomparable.

M. G. Charton est bien amusant avec son répertoire de pince-sans-rire flegmatique.

Polin fit la joie de tous, sous son uniforme de Tourlourou. On le trouva exquis. C'est absolument notre avis.

Enfin, le grand art de dire était représenté par M. Mounet-Sully, qui compléta cet étonnant programme en disant l'*Ennui*, de façon telle, que l'interprétation du poète ainsi comprise, devient une révélation, et que c'est une merveille, devant laquelle on se sent transporté d'admiration.

Dirons-nous que tous ces artistes furent applaudis, fêtés, bissés, acclamés. Point n'est besoin d'insister. Nous ne saurions, en tout cas, trop les remercier du plaisir qu'il nous ont procuré, en se prodiguant, avec une si parfaite bonne grâce, dans cette délicieuse soirée artistique du 31 mai 1896.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment, à la séance de mardi, se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Sur l'amendement de M. Carnaud au deuxième paragraphe de l'article 2 du projet de loi relatif au permis de navigation maritime et à l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, J. Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

La Chambre a rejeté par 399 voix contre 126.

2° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Antide Boyer à l'article 6 du même projet de loi.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Cochin, Defontaine, Dussaussoy, Guesde, Lamendin, Lemire.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Coget, Dansette, Dubois, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, Sever, Sirot, Taillandier, Weil-Mallez.

S'est *abstenu* : M. Dron.

La Chambre a rejeté par 299 voix contre 190.

3° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Jourde à l'article 9 du dit projet de loi.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Dussaussoy, Guesde, Lemire, Tailliandier.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Dubois, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, Sever, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Se sont *abstenus* : MM. Basly, Lamendin, Defontaine.

La Chambre a rejeté par 373 voix contre 119.

Etait *absent* par congé : M. Iung.

*
* *

M. Sirot-Mallez déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre » dans le scrutin du 28 mai 1896 sur l'inscription à l'ordre du jour, sous le n° 10, des diverses propositions de résolution tendant à la revision des lois constitutionnelles, et qu'en réalité il avait voté « pour ».

Instruction publique — Enseignement supérieur

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille. — Ont subi avec succès devant la Faculté de Médecine de Lille, pendant les mois d'avril et de mai, les examens ci-après les étudiants dont les noms suivent :

1re partie du 2e examen de doctorat. — MM. Ledoux, Egret, Bera, Schotte, Menessez, Desbonnets, Terral, Martin, Patry, Raynaud, Wintrebert, Demeulenaere, Bonte, Goidin, Ansel, Barthout, Bouché, Lohéac, Lamotte, Barroyer, de Casteras, Cassin, Thibout, Huyghe, Pel, Beaugrand, Thulliez, Bigot, Bertin, Breton, Leclercq, Petcovitch, Romignot, Flouquet, Jacquelin, Rembeauville, Douvrin, Hautefeuille, Hérin, Vergriete, Delarra, Carpentier, Lecat, Guillois, Marlière, Poulet, Butaud, Clerc, Poupy, Aubert, Belval, Merleau, Mignon, Delvart, Veaudelle, Quivy, Dehay, Crépinet, Derycker, Moreau, Sougniez, Lheureux, Sohier, Tondeur, Delort.

2e partie du 2e examen de doctorat. — MM. Chantrel, Guilloux, Dupré-Lefebvre, Bouché, Brulant, Maillard.

1re partie du 3e examen de doctorat. — MM. Tharreau, Meurisse, Dispa, Moraux.

2e partie du 3e examen de doctorat. — MM. Névejan, Ribon, Henry, Grand, Bazelis, Christiaens, d'Hardiviller, Playoust, Gérard, Reniez, Boulogne, Caumartin, Dassonville, Mahieu, Potel.

4e examen du doctorat. — MM. Biérent, Lecomte, Gallois, Bonvarlet, Christiaens, Henry, Playoust.

1re partie du 5e examen du doctorat. — MM. Delebarre, Toffart, Laden, Debuchy, Herlemont, Tamboise, Bierent, Nevejan, Gallois, Lecomte, Marsy.

2e partie du 5e examen de doctorat — MM. d'Orgères, Ringot, Verny, Kaminsky, Léonidoff, Corez, Delebare, Bièrent, Herlemont, Tamboise, Jacqmarcq Echevin.

Thèse de doctorat. — MM. Briche, Louart, Méplaux, Kaminsky et Gugelot.

1er examen d'officiat. — M. Lebœuf.

2e examen d'officiat. — MM. Minne, Fournier.

3e examen d'officiat. — M. Minne.

1re partie du 3e examen de pharmacie du 2e classe. — MM. Buisine, Coppin, L'homme.

2e partie du 3e examen de pharmacie de 2e classe — MM. L'homme, Cappin, Buisine.

Nominations officielles

ARMÉE — *Promotions et nominations. — Infanterie.* — Ont été nommés :

Au grade de colonel : MM. Amyot, lieutenant-colonel au 127e régiment d'infanterie ; affecté au 7e régiment, et Odoul, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie ; affecté au 152e régiment.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Duboc, chef de bataillon au 104e régiment d'infanterie ; affecté au 1er régiment. Lafournier, chef de bataillon commandant le 9e bataillon de chasseurs à pied ; affecté au 127e régiment d'infanterie.

*
* *

Douanes. — M. Maillard, François-Désiré, commis à Blanc-Misseron route (direction de Valenciennes est nommé commis à Ghyvelde-Station. — M. Thiroux Edouard-Eugène, commis à Ghyvelde-Station (direction de Dunkerque) est nommé commis à Blanc-Misseron route.

Le Nord à Paris

Le 68e dîner de la Betterave, le dernier de la saison, a réuni un très grand nombre de notabilités du Nord et du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. Martel, inspecteur général de l'instruction publique (83 convives).

Le concert qui a suivi le banquet a été particulièrement intéressant. Se sont fait successivement applaudir : Mme Delepière, MM. Debruille, de l'Opéra ; Claeys, de l'Opéra-Comique ; Estyle, lauréat du Conservatoire ; J. Hudelist ; les poètes Ch. Lamy et Henri Malo, l'organiste Mustel, le comique Duponchel, etc.

On a surtout fait fête à une jeune et charmante chanteuse qui a exquisement interprété plusieurs compositions originales de Gustave Charpentier.

Citons parmi les assistants : MM. Weerts, Guillain, Adrien Demont, Docteur Hamy, de Guerne, Blémont, Lefranc, Noel, Charpentier, Divoir, Boucher, Gouttière, Leblond, Hattu, etc.

La commémoration d'Adam de la Halle

C'est décidément le 21 juin qu'aura lieu au théâtre d'Arras, la représentation de gala organisée sous les auspices de la *Revue du Nord*, dans le but d'élever un monument au grand trouvère du siècle de Saint-Louis.

La Comédie Française et l'Opéra-Comique concourront à cette solennité en la personne de MM. Coquelin cadet et Truffier, de Mmes Charlotte Wyns Molé-Truffier, MM. Vialas, Dacis, Bernaert, etc.

Sur des vers de M. Fernand Lefranc, M. A. Georges a composé une cantate qui sera exécutée pendant le couronnement du buste d'Adam de la Halle par Mlle Wyns, les Orphéonistes d'Arras, et un orchestre comprenant d'excellents artistes. Coquelin cadet dira, outre une scène du *Jeu de la Feuillée*, de maître Adam, une pièce de vers écrite spécialement par Jean Richepin.

Le jeu de Robin et Marion, œuvre maîtresse d'Adam de la Halle, sur lequel le *Progrès du Nord* a publié récemment un article remarqué, a été adopté par MM. Blémont, Leuc et Tiersot : il sera interprété par les artistes de l'Opéra-Comique. Enfin on jouera un à-propos en vers de MM. J. Le Coq. Nul doute qu'avec de pareils éléments la fête du 21 juin ne réussisse parfaitement. Cette manifestation septentrionale ne peut manquer d'avoir un retentissement considérable dans le monde des Lettres et des Arts.

Les prédictions pour le mois de juin

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois de juin :

Chaleur au dernier quartier de la lune, qui commencera le 3 et finira le 11. Température lourde dans le bassin de la Seine. Orages épars pendant le cours de cette période. Grêle à appréhender dans les départements riverains de l'Océan. Brises sur l'Océan et les mers intérieures le 5 et le 10.

Orages au dernier quartier de la lune qui commencera le 11 et finira le 18. Crue des cours d'eau. Air saturé d'électricité au début de la période. Vent fort, mais de courte durée, le 12 et le 17 sur la Méditerranée centrale.

Temps variable au début du premier quartier *de la lune qui commencera le 18 et finira le 25.* Chaleur au milieu de la période et à la fin.

Solstice d'été. Vents de terre alternativement faibles, mais de courte durée.

Période très orageuse à la pleine lune, qui commencera le 25 et finira le 3 juillet, Air saturé d'électricité. Dommages occasionnés par la foudre.

Mois très orageux. Chaleur excessive. Etat sanitaire médiocrement satisfaisant. Sécheresse. Doléances des agriculteurs. Pêche fluviale favorisée par le temps.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les Elections municipales contestées

Annœullin. — M. Martel proteste parce qu'on a compté aux élus onze bulletins gommés, Affaire en délibéré.

Attiches. — Le protestataire M. Ochin fils se désistant le Conseil en prend acte.

Houplines. — MM. Lutun et Saingier protestent contre l'élection d'Houplines, parce qu'un bulletin, valable, selon eux, aurait été déclaré nul.

Louvil. — M. Dumortier demande l'annulation des élections parce qu'on a compté des bulletins rayés et gommés.

Le commissaire du gouvernement répond qu'il est toujours permis de rayer un nom et de gommer un bulletin et, en raison de la forte majorité obtenue par les élus, il demande la validation des élections.

Vendegies-sur-Ecaillon. — On ne devait élire dans cette commune que 12 conseillers, mais comme le 12e, le 13e et le 14e sur la liste, par ordre d'arrivée, avaient le même chiffre de voix, on a proclamé 14 élus. M. Blas, l'un des trois, demande qu'on le déclare élu au bénéfice de l'âge. M. Bourgogne prétend qu'on lui a attribué deux voix en moins que celles qu'il avait obtenues et que, par conséquent, il arrive le 12e. Me Basquin plaide pour M. Bourgogne.

Haulchin. — MM. Lecerf et Debève basent leur protestation sur ce fait qu'une trentaine d'électeurs ont été réunis dans un cabaret appartenant au maire et conduits en bande, par un chef, aux urnes.

M. Macarez, maire, reconnaît le fait, mais il nie qu'il y avait un chef et il prétend que les électeurs ont le droit de se réunir pour aller voter.

Le commissaire du gouvernement dit que le fait de pression n'est pas démontré et demande la validation des élections.

Audencourt. — MM. Méresse et Basquin protestent contre l'élection de M. Denimal parce qu'il est dispensé de participer aux charges communales.

Le président demande à l'un des protestataires s'il peut fournir la preuve qu'il existe un arrêté du maire ou une délibération du conseil municipal exemptant spécialement et personnellement M. Denimal des charges communales. Cette preuve ne peut être fournie et cette affaire comme les autres, est mise en délibéré.

Les autres affaires inscrites au rôle n'ont pas été retenues, les intéressés ne s'étant pas présentés.

LES GRÈVES

A HALLUIN

Une nouvelle grève vient de se produire à Halluin, à l'usine Gratry, où tous les ouvriers ont cessé le travail depuis mardi à neuf heures du matin.

Le motif de cette grève est le suivant :

Les ouvriers réclament deux jours de congé à chaque ducasse d'Halluin et de Menin (il y en a quatre tous les ans), et ils se contentaient d'un jour.

Ils réclament : 1° La réintégration d'ouvriers renvoyés pour causes diverses depuis la dernière grève ;

2° La suppression des amendes pour manque au travail pour les ouvriers sans autorisation.

(Il est à noter que depuis la dernière grève, les ouvriers envoient presque chaque jour des délégations au patron pour présenter des réclamations.)

M. Gratry annonce que la situation n'est plus tenable, qu'il va fermer son usine aujourd'hui pour un temps indéterminé et va faire remettre demain aux prud'hommes les livrets de ses ouvriers.

A TOURCOING

La grève des ferblantiers-zingueurs est aujourd'hui considérée comme complètement terminée. Il ne reste plus, en effet, que quelques ouvriers isolés qui n'ont pas réintégré les ateliers.

On a affiché hier à la porte de la mairie en vertu des prescriptions de la loi sur l'arbitrage, la correspondance échangée au cours de la grève et à la suite des demandes de conciliation *formées par les ouvriers entre la chambre syn*dicale des patrons et MM. les juges de paix.

Les patrons avaient on le sait, refusé l'arbitrage.

La grève des maçons

Rien de changé en ce qui concerne la grève des maçons et manœuvres. Plusieurs ouvriers se seraient déjà fait embaucher à Halluin. On croit que la grève ne se prolongera pas longtemps.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ces bons cléricaux

La lecture du *Journal de Roubaix* est souvent suggestive.

Dans son numéro d'hier, il publie le compte-rendu résumé d'une conférence faite à Paris, au Congrès d'économie sociale, par M. Urbain Guérin, sous la présidence de M. Cochin, député réactionnaire de Paris.

Le conférencier a parlé de Roubaix.

Il y a à Roubaix, dit-il, deux classes d'ouvriers. Les premiers, *les bons*, ce sont les sages, *les honnêtes, les travailleurs*, ceux qui, fervents de la religion catholique, pratiquent avec ardeur... et amour !

Puis il y a les autres... les socialistes habitués des 1983 cabarets de la ville, sans compter les cafés.

Ainsi, pour M. Urbain Guérin, tous les ouvriers qui vont au cabaret ne sont ni sages, ni honnêtes, ni travailleurs.

Il n'y a que les adeptes des cercles catholiques, les partisans de Notre-Dame de l'Usine, ceux qui vont aux patronages, qui soient des honnêtes gens : *les autres*, comme il les appelle, ce sont des gueux !

M. Urbain Guerin, d'après le compte-rendu du *Journal de Roubaix*, a visité Roubaix, ses usines, et aussi ses palais au boulevard de Paris.

Pour lui, ces somptueux hôtels prouvent que les industriels roubaisiens *vivent du luxe, et savent utilement l'entretenir chez eux.*

Mais si le pauvre diable, après sa journée de labeur, va au cabaret prendre un verre de bière ou de genièvre, s'il se rend dans un comité ou un syndicat quelconque où on lui démontre qu'il y a des réformes à demander, s'il fait partie *d'une coopérative où il trouve son pain et son* charbon meilleur marché qu'ailleur, il a tort.

C'est chez les catholiques, dans les patronages ou bien à la coopérative l'Union qu'il doit aller sinon, il est dans une voie mauvaise.

Allons travailleurs, jetez-vous dans les bras de Notre Mère la Sainte-Eglise, faites-vous inscrire à Notre-Dame de l'Usine, soyez même socialistes si vous le voulez, mais socialistee chrétiens, sous la dépendance des curés, alors tout ira bien et vous trouverez la paix et le bonheur sur la terre en attendant le paradis !

Ainsi soit-il !

A. G.

La question du cimetière

Vieille, *très vieille question, souvent agitée* mais jamais résolue, que celle de la création d'un nouveau cimetière.

Et pourtant, s'il est une chose qui s'impose de la façon la plus impérieuse, c'est bien cette création.

Le cimetière de la route de Wattrelos, souvent agrandi, est encore insuffisant. Et le fut-il suffisant, qu'il n'en serait pas moins nécessaire d'en construire un autre pour éviter à la promenade dernière cette route interminable qui s'allonge du Créchet au lieu de repos actuel ou du quartier du Raverdi au même endroit.

Roubaix grandit, va, s'allonge et de jour en jour, aller à un enterrement devient de plus en plus toute une affaire.

Dans une ville où le *Time is money* aussi bien que dans n'importe quel centre de la blonde Albion, n'est-ce pas déplorable de falloir perdre une demi-journée, pour ne pas dire plus, de ce temps si précieux, afin d'accomplir, très souvent un dernier devoir d'amitié, mais plus souvent encore un pur acte de courtoisie, et ce, parce que nous n'avons qu'un seul cimetière et que de tous les points de notre vaste commune, les dépouilles mortelles doivent y être conduites.

Mais passons, sur cette question de perte de temps, qui a son prix, on l'avouera ; admettons qu'elle soit faite de bon cœur et par tous, un nouveau cimetière ne serait pas moins nécessaire. Il permettrait de laisser les morts plus longtemps tranquilles, en un mot, sans besoin de remuer si souvent les cendres de nos devanciers pour faire place aux nouveaux venus.

Dans certaines parties du cimetière actuel, on n'enterre plus dans la terre mais bien plutôt dans l'amas des cendres des générations passées.

Oui, pour ceux qu'on y conduit peu importe, mais le spectacle n'a rien de régalant pour ceux qui assistent à la cérémonie et qui voient les cadavres s'empiler les uns sur les restes des autres, alors que, soit du côté de Lannoy, soit du côté d'Hem il y a tant de terrains propices à un admirable champ de repos.

Dans quelque temps, du train dont vont les choses, il faudra agrandir le cimetière actuel.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 5

LA MENDIANTE D'AMOUR

par Pierre Decourcelle

PREMIÈRE PARTIE

Elle essaya de les nettoyer dans l'herbe humide.... Mais ne réussissant pas dans son dessein, elle partit en prenant bravement son parti et s'engagea en courant dans une allée qui serpentait à travers le parc et aboutissait à une immense pelouse, garnie de corbeilles de fleurs, s'étendant devant la façade intérieure du château.

Au moment où l'enfant sortait des massifs, une négresse était sur la terrasse, hurlant de toute sa voix, dans ce patois agaçant et enfantin des nègres de nos colonies :

— Mamzelle Pauline !... Où li est mazelle ? Toujours partie courir les champs !... Mazelle Pauline !... Mazelle Pauline !...

Enfin elle aperçut la petite fille.

— Ah ! voilà mazelle... Oh ! mouillée !... sale !... Méchante, voilà li mazelle ! Mais sale !... Plus bon...

A ces cris, une jeune femme apparut.

Elle jeta sur l'enfant un regard plein d'aversion, et d'une voix dure et mauvaise :

— Ah ! c'est vous, fit-elle... Eh bien !... D'où sortez-vous ? D'où venez-vous ?

— Je suis allée me promener dans le parc, madame.

— Et voilà l'état dans lequel vous vous êtes mise ?

— La rosée a mouillé mes chaussures, ce n'est rien.

— Je vous ai déjà défendu de sortir avant mon lever.

— J'avais un peu mal à la tête, et j'ai eu besoin de prendre l'air.

— Il fallait attendre et me demander ma permission.

— Pourquoi faire ? Puisque vous me l'auriez certainement refusée.

— Je vous l'aurais refusée, si j'avais cru devoir le faire... Vous resterez toute la journée renfermée dans votre chambre, pour m'avoir désobéi...

— Vous n'êtes pas ma mère, madame, je ne vous dois donc pas obéissance, et je resterai dans ma chambre seulement si mon père me l'ordonne.

— Oh ! je sais que vous êtes une révoltée, mais j'arriverai à vous briser. Votre père est allé jusqu'à la ferme, et dès sa rentrée je lui rendrai compte de votre conduite et de vos insolences.

— Mon père vous écoutera, j'en suis sûre, il me punira ; mais au moins ce ne sera pas à vous que j'aurais cédé.

— Petite misérable !...

Emportée par la colère, la jeune femme leva la main sur l'enfant.

Mais celle-ci esquiva le coup, en poussant un éclat de rire sonore qui exaspéra son adversaire.

— Emportez-la !... Eloignez de moi ce petit monstre ! s'écria cette dernière. Qu'on appelle miss Ophélia et qu'elle emmène avec elle cette horrible petite fille !...

Une grande femme sèche de cet âge impossible à fixer des Anglaises, aux cheveux d'un blond presque incolore, aux yeux bleuâtres surmontés d'énormes lunettes, propre comme une épingle, une robe noire d'une simplicité biblique, intervint.

— Pauline, dit-elle à la petite fille, avec un sang-froid tout britannique, et comme si elle ne s'apercevait même pas de la scène qui venait d'avoir lieu, il est l'heure de votre leçon de dessin, voulez-vous venir la prendre s'il vous plaît ?

— Très volontiers, ma chère miss Ophélia, répondit aussitôt et très gracieusement Pauline.

Elle s'éloigna avec l'institutrice, un peu essoufflée, mais les yeux secs, affectant un calme méprisant vis-à-vis de celle qui venait de la traiter si durement.

Cette scène indique suffisamment la situation de Mlle de Croix-Mesnil à l'égard de la seconde femme que son père avait épousée, et peut-être fait-elle comprendre les larmes et les désolations de la petite-fille auprès du tombeau de sa mère.

Quand, après trois années de veuvage, M. de Croix-Mesnil, très épris d'une jeune créole rencontrée chez des voisins de campagne avait annoncé à sa fille la résolution qu'il avait formée de se remarier, celle-ci était restée silencieuse, d'une pâleur livide, les dents serrées et fixant sur son père un regard noir.

Quand il eut terminé, elle était tombée à terre en proie à une effroyable crise nerveuse, à la suite de laquelle s'était déclarée une fièvre ardente qui avait duré trois jours.

Quelque pénible qu'eût été alors cet incident, il n'avait pas arrêté M. de Croix-Mesnil dans son dessein, et un mois plus tard, le mariage avait eu lieu.

Dès lors, sans que son père parût presque le soupçonner, chaque jour de l'existence de Pauline n'avait plus été qu'une longue torture.

La seule confidente de ses douleurs, la pauvre miss Ophélia, habituée dès sa plus tendre jeunesse aux rigueurs de la vie, n'avait, pour consoler son élève, qu'une ressource à lui indiquer, celle qui l'avait sauvée elle-même du désespoir, le travail. L'enfant devenue jeune fille, y avait trouvé en effet un oubli momentané de ses chagrins, et quelquefois même des joies profondes et intimes.

Mais si Pauline était aussi instruite que pouvait l'être une jeune fille de son âge, c'était vers la peinture que son goût l'entraînait surtout.

Chose étrange, mais pourtant compréhensible, puisque privée des modèles qu'offrent les musées et sans conseils de maîtres qui eussent pu influer sur son talent, Pauline traduisit surtout ce qu'elle voyait autour d'elle, ses tendances en peinture étaient plutôt réalistes, parfois même un peu brutales.

C'est ainsi que, frappée, un jour, en se promenant dans le parc, du pittoresque sujet que lui offrait le déchargement d'un bateau de farine amarré sur la Loire, à côté d'un moulin niché au milieu des feuilles, elle s'était mise à en faire une rapide étude.

Son ébauche terminée, la jeune fille avait porté la toile dans sa chambre afin de l'y terminer.

En venant chercher quelque chose, la comtesse de Croix-Mesnil la découvrit.

A la vue de ce tableau, de ces gros bras vigoureux des débardeurs, du naturalisme saisissant qui débordait de cette peinture, la bégueulerie aristocratique de la créole eut une révolte, et dans un mouvement de violence irraisonnée, elle creva d'un coup de son ombrelle la toile presque terminée.

Mais cette action, saisie de crainte, elle courut chercher M. de Croix-Mesnil pour qu'il constatât l'abominable impudeur des sujets que traitait « sa fille » et prît la responsabilité de l'accident survenu.

Lorsque rentrant de la promenade qu'elle faisait avec son institutrice, Pauline vit ainsi détruite une œuvre qui lui avait coûté tant de peine, où elle avait mis tant de son âme, une douleur profonde la saisit.

Elle éclata en sanglots, et, se laissant tomber sur *un fauteuil, en face de cette toile en lambeaux*, elle se prit à pleurer longuement.

L'indignation et la colère séchèrent bientôt ses larmes. Elle bondit vers le salon où étaient en ce moment son père et sa belle-mère, et, l'œil étincelant, les lèvres crispées, elle reprocha à celle-ci son indignation...

— C'est moi, mademoiselle, moi seul, dit M. de Croix-Mesnil, qui ai détruit ce tableau ignoble !

— Vous, mon père ? mais vous n'aviez pas le droit...

— J'ai le droit, mademoiselle, j'ai plus, j'ai le devoir de veiller non seulement à l'honneur, mais au bon renom de ma maison, à la conduite, aux idées de ceux qui l'habitent et portent mon nom. Et, puisque vos goûts vous poussent à reproduire des spectacles dont votre pudeur de jeune fille aurait dû détourner vos yeux, je vous interdis dorénavant de faire de la peinture.

— Vous m'empêcheriez de peindre !... Vous m'enlèveriez cette seule distraction, cette seule consolation à tous les chagrins, à toutes les humiliations dont je suis abreuvée !...

— Veuillez vous taire, mademoiselle, j'ai dit...

L'enfant essaya de lutter, mais en vain.

Elle devait être vaincue. Elle s'enfuit dans sa chambre, exaspérée, et des pensées de désespoir hantèrent son cerveau de seize ans.

Cependant, en cette âme désolée, une tendresse profonde et étrange avait depuis longtemps germé, tendresse dont elle se cachait soigneusement, afin que l'on n'y trouvât pas une nouvelle occasion de la faire souffrir.

Au bout d'un an de mariage, Mme de Croix-Mesnil avait donné à son mari une petite fille, et malgré la jalousie que cette enfant lui avait souvent inspirée, la sœur aînée aimait de tout son cœur, la petite Claudette, la fille de cette femme abhorrée et qui la faisait tant souffrir.

Du corps frêle de cette enfant blonde et délicate, aux yeux immenses, bleus comme le ciel, au sourire angélique, au timbre de voix si suave il se dégageait un tel charme si mélancolique et si doux, que, lorsque par hasard Pauline rencontrait Claudette seule, et que celle-ci venait à elle, lui disait : « Bonjour, grande sœur ! », la pauvre fille endolorie sentait ses souffrances se calmer, et comme une fraîcheur bénie pénétrer son cœur.

Un matin, M. de Croix-Mesnil reçut une lettre d'affaires qui nécessitait absolument sa présence à Paris, avec la comtesse, et il partit en toute hâte pour quelques jours.

Pauline accueillit ce départ avec joie.

C'était un moment de répit dans ses souffrances, une station dans son calvaire.

De plus, forcée d'obéir à son père, elle avait dû resserrer, avec des larmes de douleur et de rage, ses pinceaux et ses toiles ; et justement elle était obsédée, passionnée depuis longtemps, par un tableau, déjà ébauché, que l'absence de ses persécuteurs allait lui permettre de finir.

Cela représentait un pauvre intérieur, une cabane de misérables paysans dans laquelle, un après-midi d'automne pluvieux et embrumé, une enfant riche, conduite par sa mère, venait faire l'apprentissage de l'aumône.

(A suivre).